UN DRAME DE L'OCCUPATION

LES DENONCIATEURS de la prison d'Hautmont

Ils comparaissent actuellement devant le 1er Conseil de Guerre de Lille

Hier, devant le premier conseil de guerre de Lille, présidé par M. le colonel Verstreete, de la 1re légion de gendarmerie, ont comparu les nommés : Pontet Pierre, né le 19 octobre 1873, à Souvigny (Allier) ; Suzant Albert, né le 29 janvier 1883 à Namur ; Carlier Oscar, né le 26 février 1897, à Hautmont ; sous prévention :

Pontet : 1. D'avoir dénoncé aux Allemands, le nommé Maufroy, qui avait trouvé un pigeon militaire, ce qui fut la conséquence de l'arrestation de Maufroy, et de se femme et leur condamnation à 15 et 10 années de travaux forcés ;

2. D'avoir fait des révélations qui permirent aux boches de découvrir et de condamner les auteurs d'un questionnaire trouvé sur un pigeon-voyageur, destiné à rapporter en France libre des renseignements sur la situation militaire.

Suzant et Carlier : D'avoir fait les mêmes révélations en ce qui concerne la découverte et la mission du pigeon-voyageur et, pour Carlier, d'avoir de plus dénoncé Marcel Géhin, qui avait fait parvenir en fraude une lettre à sa sœur.

Ces faits se sont passés à la prison d'Hautmont, dans le courant de l'année 1917.

LE MESSAGER DE FRANCE

Le 25 novembre 1917, Marcel Gehin et sa sœur découvraient, à proximité de leur habitation, à Colleret, un panier dans lequel se trouvaient un pigeon portant un questionnaire et « Le Petit Parisien ». Les jeunes gens s'empressaient, avec l'aide d'un camarade, nommé Jules Nicolas, de rechercher les renseignements demandés par l'autorité militaire française ; Camille Vignon, alors âgé de 16 ans, fut choisi par eux pour écrire, de sa main plus fine, les réponses au questionnaire, et il signa : « Un ami d'un pensionnaire du Café de Paris, à Montluçon ». Marcel Gehin commit l'imprudence de raconter son intervention à Oscar Carlier, à qui il remit le « Petit Parisien ». — De son côté, Carlier révéla toute l'histoire à Albert Suzant. Pontet fut également mis au courant.

SOUS LA MENACE

La police allemande, ayant capturé le pigeon, aiguilla ses recherches sur un originaire de Montluçon ; le 19 décembre, Pontet ainsi qu'un sieur Coulanges, tous deux originaires du département de l'Allier, furent mis en état d'arrestation.

Pontet, menacé d'être fusillé, déclara ne rien connaître de l'affaire, et désigna Suzant. Le 27 décembre, ce dernier fut arrêté et, sous les mêmes menaces, déclara avoir reçu de Carlier un journal provenant de Gehin.

Le 24 janvier, Carlier Oscar et la famille Gehin furent arrêtés.

Il paraît résulter de l'instruction que Carlier, dont les différentes versions relatives à la marche de l'instruction allemande sont contradictoires, est le véritable dénonciateur d'autant plus qu'ayant reçu le premier la confidence de Marcel Gehin, il révélait aux Boches, dès le 26 janvier, au cours de son premier interrogatoire, tout ce qu'il connaissait de cette affaire, alors que son incarcération ne datait que de 48 heures ; en effet, Nicolas et Vignon étaient arrêtés quelques jours après.

Tous comparurent, le 19 avril 1918, devant un conseil de guerre :

Marcel Gehin et Jules Nicolas, condamnés à mort, furent fusillés le 4 mai ; avant de mourir, ils écrivirent à leur famille qu'ils avaient été dénoncés par Carlier.

Marthe Gehin, condamnée à mort, vit sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Charles Vignon, en raison de son jeune âge, fut condamné à 15 ans de prison.

LES UNS AVOUENT

Pontet et Suzant déclarent avoir commis leur dénonciation par faiblesse, à la suite de mauvais traitements et de privations pendant plusieurs semaines.

Quant à Carlier, il nie avec énergie — et ce sera tout son système de défense pendant tous les débats — avoir bénéficié d'un régime de faveur de la part des boches à la prison d'Hautmont. S'il sortait dans la cour, c'était pour travailler ; il nie formellement être l'auteur de la dénonciation de Marcel Gehin.

CEUX QUI ACCUSENT

A l'appui de l'accusation, défilent successivement à la barre 14 témoins :

— L'abbé Willot, curé à Louvroil ; Mlle Marthe Gehin, sœur de la victime, décorée de la croix de guerre, à raison de sa courageuse attitude devant le conseil de guerre boche, qui accuse nettement Carlier de l'avoir poussée à faire des aveux.

— Son père, âgé de 69 ans, à qui on a lu une dénonciation signée de Suzant.

— Camille Vignon, qui déclare avoir vu une lettre dénonciatrice de la main de Carlier.

— Mauroy Julien, qui fut dénoncé et condamné à 15 ans de travaux forcés, pour avoir reçu le pigeon-voyageur, mais ne put désigner l'auteur de sa dénonciation.

— Eugène Wibaux, instituteur, qui, incarcéré dans la même cellule que les frères Carlier, dit au Conseil que ces derniers bénéficiaient d'un régime de faveur.

— Dieudonné Wonthy, qui a reçu de Pontet l'aveu qu'il s'était débrouillé pour ne pas être fusillé.

— Letoret Henri, qui confirme la déclaration du précédent témoin.

Et : Mme Deleuze, de Hautmont ; Mme Dubois, couturière à Ferrière-la-Grande : Claude Coulanges, automobiliste à Paris : Bonnet Marcel, garde-champêtre à Maubeuge ; Briatte Désiré, carossier à Colleret, où il faisait fonctions de maire pendant la guerre ; Philippe Gustave, agent de la police auxiliaire de Maubeuge qui, chacun suivant les faits dont ils avaient connaissance, viennent confirmer les dépositions des précédents témoins.

CEUX QUI DEFENDENT

A la décharge de Pontet, M. Demeine, ancien maire de Colleret et son gendre, M. Ansiaux Léon, négociant en vins à Maubeuge, viennent déclarer qu'ils ont toujours été satisfaits des services rendus par Pontet. D'autre part, Fournier Etienne, étudiant à Nantes ; Naessens Léon, étudiant à Paris, et Marceau François, ouvrier maçon, originaire de la Somme, qui travaillaient en colonne dans la ferme où se trouvait Pontet, affirment, avec une certaine émotion, que ce dernier les a toujours réconfortés, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral.

A la décharge de Carlier, on entend son frère Eugène, raboteur à Cambrai ; Oscar Gamblet, garde-champêtre ; Leleu, coiffeur, et Mme veuve Housin, comme témoin de moralité, affirmant que Carlier et sa famille sont bien considérés dans le pays.

A 16 heures 30, l'audience est levée et renvoyée au lendemain pour le réquisitoire de M. le commandant Weber, commissaire du Gouvernement, et les plaidoiries de MMes Bonduel, pour Pontet, Massart, pour Suzant et Brackers-d'Hugo, pour Carlier.

F. L.

Le régime du Lin

APRES L'INTERVENTION D'INGHELS ET DE PLET, LE MINISTRE S'EN OCCUPE

INGHELS, député du Nord, a reçu de M. Ricard, ministre de l'Agriculture, la lettre suivante :

« Vous avez bien voulu, avec votre collègue M. Plet, appeler mon attention d'une manière toute particulière sur la question du régime du lin, lin brut, filasse, et produits manufacturés.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai l'intention de créer dans le plus bref délai possible, d'accord avec mon collègue le ministre du commerce, une Commission interministérielle chargée d'examiner toute la question linière dans son ensemble. Dans cette Commission seront représentés tous les intérêts en cause.

» J'espère que cette solution permettrait de donner satisfaction aux préoccupations dont vous avez bien voulu faire l'interprète. »

Assassiné pour 19 francs

Aix-les-Bains, 22 juin. — La nuit dernière, M. Joseph Guichet, 44 ans, cantonnier, était appelé par un nommé Verdet, chiffonnier, et la mère de celui-ci, à qui il devait 19 fr.

Après une courte explication, le cantonnier fut frappé par ses interlocuteurs de plusieurs coups de couteau et tomba mortellement atteint. Les assassins ont été arrêtés.

TOURISTES

Demandez à tous nos Dépositaires

Le "GUIDE MICHELIN"

LILLE - LA SOMME - YPRES

PRIX : 5 FRANCS

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

DEFAUT DE PLAQUE D'IDENTITE

Procès-verbal a été dressé à la charge du nommé Jacques Driessens, 39 ans, carreleur, demeurant rue du Collège, 1, pour avoir circulé sur une bicyclette dépourvue de plaque d'identité.

IVRESSE ET TAPAGE

Le sieur Florentin Hanson, 28 ans, rattacheur, demeurant rue de Denain, 106, ayant été rencontré, en ville, en état d'ivresse tapageuse, a récolté une contravention.

EXCES DE VITESSE

M. Maurice Prouvost, négociant à Tourcoing, rue du Conditionnement, s'est vu dresser procès-verbal pour excès de vitesse en auto.

LAITIERS ET POLICIERS

Des prélèvement de lait ont été effectués hier, sur les voitures arrivant en ville. De nombreux marchands de lait ont été visités en cours de route.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

Distribution de vêtements usagés aux démobilisés de la classe 1918

Jeudi, 24 juin, aura lieu une distribution de vêtements usagés aux démobilisés de la classe 1918.

Les intéressés peuvent se présenter ce jour-là, 99, rue Pellart, de 9 à 11 heures, ou de 2 à 4 heures, munis de leur feuille de démobilisation ou papiers militaires et de la carte d'identité délivrée par la Mairie de Roubaix.

Avis et Communications

FEDERATION DES AMICALES LAIQUES. — Les membres du Bureau de la Fédération sont priés d'assister à la réunion du jeudi 24 juin, à 6 h. et demie du soir, au Foyer, 42, rue d'Alsace.

Ordre du jour. — Organisation du pique-nique du 11 juillet au Mont de l'Enclus.

A L'AMICALE SEVIGNE. — La Commission informe les membres qu'une réunion générale aura lieu le dimanche 27 juin, à trois heures.

Ordre du jour : Distribution de livres. — Sauterie.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Marie Beheydt, rue et impasse Barbe-d'Or, 18. — Madeleine Mutte, rue de Flandre, 58. — Marie Bouquet, rue Saint-Amand, 34. — Charles Vanderoruyssen, rue Barbe-d'Or, c. Vandenbulke, 3. — Yvette Van den Brouck, rue d'Alma, F. Frasez, 16 bis. — Denise Dupré, rue de Denain, 118. — Aimé Renelleau, rue de Jemmapes, c. Grubeke, 7. — Arthur Lecomte, rue de Bourgogne, 19.

Décès. — Henri Maerten, 7 mois, rue Ma Campagne, 63. — Emile Renart, 53 ans, de Croix. — Edmond Fourmentraux, 34 ans, rue Daubenton, 96. — François Demarez, 54 ans, rue des Anges, 76.

TOURCOING

VOIES DE FAIT

M. Dufermont, 64 ans, laveur, demeurant à Tourcoing, rue de Neuville, 4, a porté plainte contre un nommé Louis Ghesquière, à la même adresse, de la part duquel il a été l'objet de voies de fait.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Michelle Duthoit, rue de Guisnes, 106. — Simonne Velghe, rue Nationale, 122. — Lucien Firmin, rue et cour Liagre, 2 bis. — Fernande Dedeurwaeden, rue des Cinq-Voies, 193. — Edouard Delmettre, rue des Biches, 16. — Daniel Témory, rue des Francs, 39.

Décès. — Henri Teddebaut, 6 mois, rue de Nice, 9. — Henri Lamon, 75 ans, rue de Menin, 163. — Louis Desreumaux, 9 ans, rue Winoc-Chocqueel, 75. — Lucien Firmin, 12 heures, rue et cour Liagre, 2 bis. — Florimond Watteau, 79 ans, rue de Lille, 121. — Albert Nyckens, 34 ans, employé, rue de Roubaix, 162. — Cécile Dalle, 31 ans, rue Nationale, 122. — Désiré Callens, 54 ans, rue Pasteur, 96. — Zoé Fremaux, 76 ons, rue Belle-Vue, 87.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

PRISONNIERS CIVILS. — Par note en date du 18 juin 1920, M. le Préfet du Nord fait connaître que les bénéficiaires de l'allocation aux prisonniers civils, doivent présenter, à la Mairie, guichet 5, leur demande, avant le 30 juin, dernier délai.

Les prisonniers civils qui ont déjà produit leur demande et qui n'ont pas obtenu satisfaction, ne doivent pas la renouveler.

LEERS

POUR LES ENFANTS. — On lit à l'« Officiel » : « L'Œuvre des Enfants de Leers (Nord) est admise à faire appel à la générosité publique ».

LILLE

L'AFFAIRE DES « SACS »

La culpabilité

On nous écrit :

Le « Réveil du Nord » a posé hier la question des sacs à terre telle qu'elle devra se poser devant la Justice.

Qu'est-ce que les patrons confectionneurs embochés « sans le savoir » ont fait, jusqu'ici, pour démontrer leur innocence et leur bonne foi ?

Rien !

Alors que la France, toute pantelante du sang perdu, gémit sous le poids des impôts qui l'écrasent déjà et qui l'écraseront plus encore, les patrons confectionneurs n'ont pas eu ce sursaut de pudeur de reverser dans les caisses de l'Etat ou des villes l'argent mal acquis.

Ils ont conservé, placé, utilisé cet argent louche qui aurait dû leur brûler les mains.

La Justice condamne bien comme « recéleurs » des marchands de bric-à-brac qui sont quelquefois de bonne foi et qui ignorent la provenance de ce qu'ils achètent.

La Justice ne peut avoir deux balances.

S'il y a un patron confectionneur qui a fait jusqu'à ce jour **quelque chose pour se débarrasser de l'argent infâme, qu'on le décore !**

Mais qu'on condamne tous les autres !

Un joli coup de filet

LA SURETE OPERE UNE TRIPLE ARRESTATION DE PILLEURS DE GARE

Nous avons longuement relaté la série de vols qui se commirent ces derniers temps à la gare de la grande vitesse, ainsi qu'à la gare Saint-Sauveur, et d'autre part à la Coopérative militaire de la rue des Buisses.

A la suite de renseignements recueillis par l'agent de sûreté Baudet, M. Perny, chef de la Sûreté, mobilisa les agents Delbecq, Dehaut, Rémy et le sous-inspecteur Deffrennes, à l'effet d'opérer une perquisition dans certain immeuble situé rue des Poissonceaux, cour des Trépassés, qu'habitait la nommée Madeleine Lepers, 26 ans, ex-fille soumise.

Hier donc, à huit heures et quart, les policiers faisaient irruption dans la maison sus-indiquée et s'y livraient à une perquisition. Celle-ci fut des plus fructueuses.

M. Perny découvrit, en effet, une énorme quantité de tissus, cotonnade, de la toile à matelas, du chocolat, etc., provenant vraisemblablement de vols.

Interrogée sur la provenance de ce stock de marchandises, la fille Lepers déclara que le tout provenait de larcins dont les auteurs étaient son amant Edouard Houzé, 23 ans, tailleur d'habits, domicilié rue des Guinguettes, 122, et le complice de celui-ci, Désiré Gellinck, 23 ans, journalier, demeurant rue d'Haubourdin, 20.

Houzé, qui venait justement de rentrer chez sa maîtresse, où, d'ailleurs, il demeurait la plupart du temps, fut immédiatement appréhendé.

Habilement cuisiné par le chef de la sûreté, il mangea le morceau.

C'est ainsi que Houzé avoua être l'auteur de six vols et d'une tentative de vol, opérées dans les gares et à la Coopérative militaire dont il est parlé plus haut.

A la gare Saint-Sauveur, Houzé s'introduisait par les dépendances en escaladant le mur situé vers la porte Louis XIV. Il visitait alors les quais et s'emparait des colis lui paraissent les plus profitables.

A la gare de la petite vitesse, le bandit opérait de la même façon. Une fois, il fut surpris par un employé des voies, mais celui-ci, après l'avoir interpellé, lui laissa prendre la fuite.

A la Coopérative militaire, où, le 17 mars dernier, l'inculpé déroba une certaine quantité de chaussures, Houzé déclara s'être introduit dans le magasin, après en avoir fracturé la fenêtre.

Ce malfaiteur, qui est aussi déserteur de l'armée française, s'était évadé au mois de décembre 1919 de l'Hôpital militaire, où il était en traitement.

Quant à Gellinck, son complice, il accompagnait Houzé dans ses expéditions, et s'occupait d'écouler ensuite les marchandises volées avec la fille Lepers.

Lorsque les agents se saisirent de la personne d'Houzé, celui-ci opposa une violente résistance et il fallut lui passer une chaîne au cou pour le maîtriser. Ce malfaiteur déclara aux policiers que s'ils ne l'avaient pas surpris ainsi, ils ne l'auraient pas eu vivant.

Sous bonne escorte, Houzé et sa maîtresse furent conduits au poste central, pendant que des agents se rendaient rue d'Haubourdin, 20, où ils arrêtèrent Gellinck.

Une perquisition opérée au cours de l'après-midi, au domicile de ce dernier, amena à nouveau la découverte de tissus et de toile à matelas.

Le montant des vols opérés par ces malfaiteurs s'élève à plus de dix mille francs. L'enquête continue.

Un mur s'écroule

UN OUVRIER EST GRAVEMENT BLESSE

Une équipe d'ouvriers travaillant pour le compte de M. Dufour, entrepreneur à Armentières, était occupée, hier, vers 14 heures, à l'usine de M. Walker, constructeur, boulevard Montebello, 19, à l'édification d'un échafaudage.

Soudain, un mur s'écroula, ensevelissant sous ses décombres, l'un des ouvriers, le nommé Georges Bridoux, 24 ans, charpentier en bois, demeurant rue Pierre-Legrand, 273.

Les camarades de travail du charpentier accoururent à son secours et le retirèrent de sous briques et gravats.

M. le docteur Phalempin, appelé à lui donner ses soins, constata que M. Bridoux avait une fracture ouverte de la jambe gauche, des contusions aux mains et des lésions internes. Il le fit admettre à l'hôpital de la Charité.

CHARBON ET COKE

UNE NOUVELLE VAGUE DE HAUSSE

L'Office départemental des charbons ayant avisé l'Administration Municipale que l'application des prescriptions du décret du 8 juin 1920 publié au « Journal Officiel » du 12 juin entraîne une augmentation de 35 fr. à la tonne pour la facturation faite par l'office aux communes.

En conséquenc, l'arrêté municipal en date du 4 juin est modifié comme suit :

Article 1er. — Les prix maxima pour la vente au détail aux consommateurs sont les suivants :

Charbon de ménage, 33 fr. 50 les 100 kilos. — Charbon de boulangerie, 35 fr. 50 les 100 kilos. — Charbon pour le commerce, l'industrie et les professions libérales, 43 fr. 50.

La distribution des tickets n. 6 commencera le mercredi 23 juin.

ARRETE POUR LA VENTE DU COKE

Article 1er. — Le prix maximum de la vent du coke tout venant aux usines à gaz est fixé à 35 fr. les 100 kilos.

Art. 2. — Le prix maximum du transport y compris l'octroi, la livraison en cave ou à l'étage ne peut excéder 4 fr. aux cent kilos, soit 19 fr. 50 le sac de 51 kilos.

Art. 3. — Il est exigé que chaque marchand voiturier ou rouleur ait une bascule sur sa voiture pour la vérification du poids des sacs qui peut être faite à toute réquisition par la force publique et par la population.

La Journée des Œuvres Sociales

LES JARDINS OUVRIERS

Au cours des fêtes du 27 juin, la visite du Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance socales viendra, nous communique-t-on, porter son encouragement aux groupes de jardins ouvriers de notre ville.

Ceux-ci appartiennent à l'Œuvre Lilloise des jardins ouvriers, fondée en 1906. Elle a pour but de faciliter aux ouvriers désireux d'utiliser leurs loisirs en se livrant à la culture l'acquisition d'un jardin ; elle encourage sous toutes ses formes le rapprochement fécond de l'ouvrier avec la terre, notamment par l'organisation de concours et la distribution de récompenses.

Avant la guerre, les groupes entretenus par l'Œuvre représentaient environ mille jardins.

Pendant l'occupation, de nombreux groupes supplémentaires furent créés avec le concours du personnel de l'Œuvre, notamment par la municipalité.

Ces jardins, dont les Allemands négligèrent de réquisitionner la production, apportèrent un appoint précieux à l'alimentation de la population affamée. Leur nombre atteignit alors plusieurs milliers.

On sait que le Comité d'organisation de cette Œuvre, à son siège à la Préfecture.

Le Monument aux Morts pour la Patrie

REUNION DE LA COMMISSION SPECIALE

La commission d'examen des monuments commémoratifs aux Morts pour la Patrie, a tenu, hier, sa première séance dans une salle de la préfecture, et procéda à la nomination de son bureau.

Ont été nommés, président, M. le préfet ; vice-président, M. Dehaut, architecte du gouvernement ; secrétaire, M. Soubricas, statuaire lillois.

La commission examina une cinquantaine de projets, parmi lesquels deux seulement furent approuvés.

En général, la commission fut frappée de la pauvreté et de l'insuffisance des modèles présentés.

IL VOLA A ROUBAIX, ON L'ARRETA A LILLE

L'ouvrier monteur Marcel Riccardi, 23 ans, demeurant à Lille, Square Ruault, travaillant à Roubaix, chez M. Champellier, constructeur, se présentait lundi à la caisse de son usine pour y toucher sa paie. Profitant de l'absence momentanée du comptable, Riccardi s'empara d'une somme de 1.300 francs en billets, se trouvant sur le bureau.

Sitôt après avoir été mis au courant de ce vol, M. Champellier téléphona à M. Perny, chef de la Sûreté Lilloise, qui envoya un de ses agents dans les parages de la gare.

Le policier fut assez heureux pour mettre la main au collet de Riccardi, juste au moment où ce dernier sortait d'un restaurant de la rue de Tournai, où il venait de payer à souper à sa maîtresse.

Riccardi a été déféré au Parquet et écroué.

LA JOURNEE DES CYCLISTES

Mme Wattier Marguerite, 49 ans, rentière, demeurant rue de Valenciennes, 85, passait lundi, vers 7 heures 30 du soir, rue de Flandre, lorsqu'elle fut renversée par le cycliste Soyez Louis, demeurant rue de Wazemmes.

Relevée, elle fut transportée au poste des pompiers de la rue de Flandre, où un docteur constata que la pauvre femme avait la jambe gauche fracturée.

D'après la déclaration de la victime, la responsabilité du cycliste n'est pas engagée.

— Hier, vers 7 heures 30 du matin, Mme Bulteau, 62 ans, demeurant 43, rue de Wazemmes, traversait ladite rue, lorsque perdant son tablier, elle voulut le ramasser ; au même instant, un cycliste la renversa. Mme Bulteau a été blessée au cuir chevelu.

ECRASE PAR UNE AUTO

Le sieur Léon Wallays, chauffeur d'auto, demeurant rue Gosselin, 18, occupé au parc de la T. M. de la Porte de Béthune, a été écrasé par une auto qui lui a passé sur le corps.

Le blessé qui porte de graves contusions interne fut admis à l'hôpital de la Charité, où on l'avait transporté.

UN NOUVEAU JOURNAL

Nous apprenons la très prochaine parution d'une petite gazette mensuelle : « Le Furet du Nord ».

Notre minuscule confrère publiera des échos littéraire, artistique et mondains. Il verra tout ; il saura tout ; il dira tout en parfaite indépendance.

UNION DES COMMERÇANTS DE LA RUE LEON-GAMBETTA

Les commerçants de la rue Léon-Gambetta se sont réunis lundi soir, à 20 heures, dans le but de reformer leur « Union » désorganisée par la guerre.

Un grand nombre de commerçants avaient tenu à répondre à l'invitation de M. Lagoutte, ancien trésorier, qui rendit d'abord hommage aux membres morts au champ d'honneur, MM. Robbe, président, et Jauretz, secrétaire-adjoint.

L'Union des commerçants a pour but de rendre à la rue Léon-Gambetta sa prospérité et sa renommée de jadis. Une commission provisoire a été nommée pour atteindre ce but. Elle est composée de MM. Lagoutte, Evrat, Souwren, Surmont, Leleu, Marquant, Cuvelier, Petyt, Masson, et Petit, qui se réuniront à nouveau afin d'élaborer l'ordre du jour de la réunion générale qui aura lieu lundi 28 juin.

J. B. M. — LISEZ LA 4e PAGE

MEUBLES RECUPERES APRES LE DEPART DES ALLEMANDS

Il est porté à la connaissance des intéressés :

1. Que les objets mobiliers et meubles meublants abandonnés par les Allemands dans Lille sont rassemblés au **Marché Saint-Michel, Place Gentil-Muiron**, à Lille, où ils peuvent être visités aux fins de reconnaissance par les propriétaires, **tous les jours, sauf le dimanche, de 14 h. à 17 heures.**

2. Que les pianos, bibelots et garnitures diverses, tableaux et billards se trouvent réunis à **l'Ecole Jean Macé, Boulevard des Ecoles**, où ils sont visibles tous jours de **9 h. 30 à 11 h. 30** ; sur permis délivré par M. Boulanger, séquestre, 34, rue de Voltaire, à Lille.

3. Que les coffres-forts, et quelques autres objets sont visibles dans la cour de **la Mairie provisoire de Lille, rue de la Monnaie**, où les intéressés peuvent s'adresser.

4. Que les demandes en revendication concernant ces différents objets réclamés devront être adressées, à M. L. Boulanger, séquestre sus nommé.

NOMINATIONS DANS LA MAGISTRATURE

Par décret en date du 19 juin, rendu sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la Justice sont nommés :

Substitut du procureur général de la Cour d'Appel de Hancy, M. Guyénot, substitut du procureur de la République à Lille.

Substitut du procureur de la République de Lille : M. Tastut, procureur de la République à Rethel.

Substitut du procureur général d'Amiens : M. Ponthieu, substitut du procureur général de la République à Lille.

LE GALA DE L'AMICALE DE LA POLICE

Nous rappelons que le gala organisé par l'Amicale de la Police, sûreté et gardiens de la paix, aura lieu vendredi prochain, à 8 heures, au Palais d'Eté.

En plus d'une partie de la troupe de l'établissement, mise gracieusement à la disposition de cette association par le propriétaire, M. Victor Gaillard, il y aura une pléiade d'artistes en renom de Lille et de Paris, dont le concours est assuré.

Cette solennité donnée au profit des veuves et orphelins de la guerre, est appelée à obtenir un grand succès. Toutes les places sont presque louées et nos concitoyens qui désireraient assister à ce gala, tout en contribuant à une bonne œuvre, feront bien de se hâter.

PETITES NOUVELLES

MALADE SUR LA RUE. — Lundi, vers 16 heures, le sieur Jules Desplanque, 61 ans, demeurant à Halluin, de passage à Lille, a été trouvé malade derrière le marché Saint-Martin.

M. le docteur Lévêque a constaté que le malheureux était atteint de paralysie et l'a fait transporter à l'hôpital Saint-Sauveur en voiture d'ambulance.

FEU DE CHEMINEE. — Hier, vers 12 h. 30, un feu de cheminée s'est déclaré au numéro 13 de la Place Saint-Martin, par suite de l'imprudence de la locataire du 1er étage, qui avait allumé son poêle avec du pétrole.

Les pompiers du poste de la rue de Flandre éteignirent le feu avec une bouteille de sulfure.

RETARD DE TRAIN. — Le train 3025 de Douai, arrivant habituellement à Lille à 12 heures 33, est resté en détresse au Petit-Ronchin, à la suite de la rupture de la tige du tiroir.

Une machine de secours a été immédiatement envoyée. Le train est arrivé en gare avec 35 minutes de retard.

L'AMOUR DU PAYS. — Les agents de la Sûreté ont arrêté hier et déféré au Parquet, le nommé Hemelers Georges, 26 ans, camionneur, demeurant à Bruxelles, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHARBON PAS CHER. — Les nommés Leclercq Ange, 28 ans, demeurant rue de la Hallotterie, 6, et Horme Cyrille, 27 ans, rue Gobin, cour Carbonnet, sont tous deux débardeurs. Occupés au déchargement d'un bateau de charbon pour le compte de la Compagnie des tramways, ils ont été surpris au moment où ils dérobaient deux sacs de combustible.

Procès-verbal a été dressé à leur charge.

COMPAGNIE DES MINES de VICOIGNE, NŒUX et DROCOURT

Société Civile

Siège Social : NŒUX-LES-MINES (Pas-de-Calais).

Augmentation du Fonds Social

MM. les Actionnaires sont informés qu'en exécution des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 1920, le fonds social de la Compagnie va être augmenté de 26.000 actions souscrites en espèces au taux de 1.500 francs.

Ces actions sont réservées aux Actionnaires actuels qui pourront souscrire à titre irréductible 23.000 Actions, à raison d'une action nouvelle pour 4 anciennes, et qui auront en outre la faculté de présenter des souscriptions à titre réductible pour rétribution des 2.500 Actions restantes et du solde non absorbé par la souscription irréductible.

Souscription ouverte du 25 juin au 15 juillet 1920

Tous renseignements utiles seront donnés aux Actionnaires, soit au Service des Titres de la Compagnie, BANQUE L. DUPONT et Ce, 10, rue Volney, à Paris, soit chez les Banquiers de la Compagnie.

L'insertion légale a été faite au Bulletin des Annonces Légales du 21 juin 1920. 1621.

Théâtres Cinémas & Concerts

Théâtre municipal

LA GRANDE REVUE DE PARIS

On nous informe que la grande tournée des spectacles du Casino Saint-Martin de Paris passera dans notre ville samedi en soirée, dimanche en matinée et soirée, et lundi, dernière, avec la Grande Revue de Printemps « Y a d' la Poule ». Ce spectacle vient d'obtenir à Paris un succès sans précédent (plus de deux cents représentations), nous assure-t-on.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

CARTES DE PAIN. — Les bénéficiaires des cartes de pain à prix réduit pour les catégories : familles nombreuses et veuves doivent se présenter à la Mairie, bureau n. 5, mercredi 23 et jeudi 24 dernier délai, avec le livret de mariage et la carte de ravitaillement.

PREMESQUE

UN CONVIVE INDESIRABLE. — La gendarmerie d'Houplines, en tournée à Prémesques, ayant été avertie qu'un individu se présentait dans les cafés et se faisait servir gratuitement à boire et à manger, ouvrirent une enquête. Celle-ci amena l'arrestation de Clause Emile, 35 ans, maçon, sujet belge, demeurant à Merville.

L'indésirable convive a été déféré au Parquet sous l'inculpation de grivèlerie.

HELLEMMES

ETAT CIVIL D'HELLEMMES. — *Naissances.* — Defive Paulette, rue Chanzy, 102. — Dubois Pierre, rue Maurice Berteaux, 53. — Peeters Lucien, impasse Neppe, 10. — Schrevelle Clémence, rue Jeanne-d'Arc, 143. — Baenis Gilbert, rue Salembier, 15. — Briffaux Marguerite, rue Sadi-Carnot, 123.

Publications. — Barois Elie, comptable à la Compagnie du Nord, et Baratte Elisa, employée à la Cie du Nord. — Vande Voorde Albert, soldat au 43e rég. d'inf., à Lille, et Coisne Fernande, tisserande, à Mons-en-Barœul. — Laurent Marcel, monteur à Lille, et Dauchez Anna, sténo-dactylo. — Vanacker Lucien, serrurier, et Platteau Lucienne, rattacheuse. — Dhellemmes Pené, rattacheur et Mairesse Pauline, rattacheuse. — Stelandre Paul, typographe à Wattrelos, et Cordonnier Camille, téléphoniste. — Meurillon Georges, employé et Lepoutre Robertine, s. p. à Lille.

Décès. — Bustin Adolphe, 92 ans, rue du docteur Roux, 30. — Pauwels André, 7 mois, rue Testelin, 12. — Parez Pauline, ép. Delannoy, 56 ans, rue Vanderstraeten, 21.

ARMENTIERES

ALLOCATION DES REFUGIES. — Les bénéficiaires de l'allocation des réfugiés sont informés que la dite allocation, leur sera payée pour la période du 12 avril au 9 mai (28 jours). A l'hôpital civil, rue Sadi-Carnot, aux dates et heures ci-après :

Habitants sans ressources. — Du n. 1 à 700, le jeudi 24 juin 1920, de 9 à 11 heures du matin. — Du n. 701 à 988 inclus le même jour, de 2 à 4 heures du soir.

Réfugiés repliés. — Du n. 1 à 472 inclus le jeudi 24 juin 1920, de 4 h. 30 à 5 h. 30.

Il est expressément recommandé aux allocataires de venir le jour indiqué, les états émargés devant être retournés à la Préfecture, aussitôt le paiement effectué.

SECLIN

AMOURS TRAGIQUES

Le meurtrier Gosselin, dont nous avons relaté hier les exploits, a été déféré au Parquet de Lille et écroué à la maison d'arrêt.

C'est M. Merchier, juge d'instruction, qui est chargé de cette affaire.

DUNKERQUE

UN BARAQUEMENT INCENDIE AU CAMP DE ZENEGHEM

Le vaste baraquement où sont installés les services administratifs du camp anglais de Zeneghem, près de Bourbourg, a été, lundi matin, la proie des flammes.

Le baraquement fut complètement détruit, néanmoins, grâce à la promptitude des secours on put préserve une grande partie des papiers et registres de comptabilité.

Il est heureux que le sinstre a été circonscrit, car un important dépôt d'obus est situé à quelques centaines de mètres.

LEÇONS ET COURS DE RUSSE

par un Russe, ancien professeur à l'Union Française de la Jeunesse. Ecrire au journal, au nom de L. Wolossévitch.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

VISITE MINISTERIELLE !

Dimanche prochain, le Tout-Lille officiel recevra deux ministres du Gouvernement du Bloc national.

Nul doute que ces illustres visiteurs ne seront acclamés par tous les mercantis, fabricants de sacs, marchands de sucre, et profiteurs du gâchis de notre belle administration.

Les actionnaires des grands services publics, les banquiers, les galonnés, la curaille, la prétraille, la jésuitaille, et toutes les omnipotentes incompétences du haut fonctionnarisme s'empresseront également autour des deux « missi dominici ».

O, ces ronds de jambes, ces courbettes, ces applaudissements ! quel touchant et joyeux spectacle !..

Mais tous ces gens auront raison : ils seront dans leur rôle, car ils défendront ce jour-là leur coffre-fort ou leur sinécure en adulant de toute la lourde et adipeuse délicatesse dont ils disposent, l'épiderme, au demeurant peu sensible, de leurs deux nobles protecteurs.

Mais à ces démonstrations flatteuses, il est vraisemblable que la masse ouvrière voudra joindre les siennes, et il est certain que ce sera un beau concert... d'allégresse (?) qui accueillera les ministres à Lille !...

J'entends déjà ce « Te Deum » populaire chantant dans les rues de Lille des louanges au Gouvernement.

Le remerciant à pleins poumons pour le bon pain blanc qu'il nous donne en si grande abondance.

Ce bon pain blanc fait de si excellente farine que les boulangers non habitués à son exquis arome ne peuvent demeurer sans être incommodés plus de trois minutes à proximité du fournil.

Ils le remercieront d'avoir donné aux Lillois un si aimable contrôleur des céréales, dont la mission semble être de trier la bonne farine de la mauvaise et de l'envoyer à destination inconnue par la gare de La Madeleine.

Ils crieront leur satisfaction pour la vague de baisse qui se traduit, rien que pour le charbon, par une augmentation de 7 francs aux 100 kilos, et pour le pain par une hausse en perspective de 0 fr.25 au kilogramme.

Les ouvriers conscients qui ont pris part aux journées de mai et le prolétariat organisé qui, tout entier, suivit anxieux l'action de la C.G.T. iront, eux aussi, féliciter les représentants du Gouvernement, des mesures de répression violentes et injustifiées que ce dernier a cru politique de prendre.

Ils iront dire aux ministres qu'entre un gouvernement d'incapables dont la seule mission est d'entretenir le gâchis, et la volonté agissante des organisations ouvrières dont le but est le relèvement du pays, la réorganisation des services publics par la nationalisation industrialisée, leur choix est fait.

Oui, de toutes leurs forces, ils iront protester contre les arrestations en masse sous le stupide prétexte d'attentat contre la sûreté de l'Etat, contre les poursuites ridicules et odieuses engagées contre la C. G. T. (poursuites que par un Gouvernement — même celui de 1910, qui cependant avait déclaré qu'il irait jusqu'à l'illégalité — n'avait osé entamer).

Ils iront protester contre la révocation en masse des grévistes contre la fermeture des ateliers de chemins de fer, malgré la défectuosité et l'insuffisance du matériel roulant (mesquine vengeance qui met la vie nationale en péril, mais qui assouvit, au détriment de la nation, la colère gouvernemntale).

Ils iront protester contre la condamnation des grévistes arrêtés sous prétexte d'entrave à la liberté du travail et sur simple dénonciation.

Non, les ouvriers ne peuvent oublier leurs camarades jetés aussi arbitrairement en prison. Ils ne peuvent oublier ce malheureux ouvrier lyonnais embastillé et condamné à 300 francs de dommages et intérêts envers la Compagnie pour avoir sifflé un tramway dans la rue.

Ils ne peuvent oublier leur camarade des métaux assassiné à Belfort ! Ils ne peuvent oublier, enfin, les victimes du 1er Mai à Paris !...

Tout cela, ils iront le dire aux deux ministres lors de leur passage à Lille.

Comme ils iront leur dire l'indignation et la pitié qui les étreint à la gorge à la pensée des malheureux qui souffrent là-bas dans les bagnes militaires, et leur volonté de les arracher définitivement des mains de leurs bourreaux.

Que ceux qui trouvent que tout va bien restent chez eux. Les autres viendront — et leur foule sera grande — crier leur misère, leur angoisse et leur indignation.

Oui, contre ceux qui veulent détruire notre belle organisation ouvrière, nous opposerons le rempart de nos poitrines, et de toute la force de nos poumons nous leur clamerons notre foi en l'avenir du prolétariat.

Pour l'honneur de la classe ouvrière, il faut que, le 27 juin, la masse formidable des travailleurs lance à la face des ministres ce cri qui est à la fois notre espérance et notre raison de vivre :

« Vive la C. G. T., une et indivisible ! »

D. BONDUES,

Secrétaire de l'Union départementale des syndicats ouvriers du Nord.

UNION INTERSYNDICALE DES MARCHANDS DE JOURNAUX. — Tous les colporteurs et marchands de journaux du Nord sont invités au Congrès qui aura lieu à Roubaix, le jeudi 24 juin, à trois heures et demie du soir, à la Bourse du Travail.

Ordre du jour : Repos hebdomadaire.

Le Secrétaire : EGGERMONT.

Convocations

AUJOURD'HUI

BATIMENT ET TRAVAUX

Section des plombiers, zingueurs, couvreurs. — Mercredi 23 juin, assemblée pour tous les ouvriers de la section, Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis.

Vu l'ordre du jour très important tous se feront un devoir d'être présents.

TRANSPORTS

Les camarades secrétaires des Syndicats de la Métallurgie, Carosserie, Bâtiment, Tramways, Transports, et les deux délégués des Cheminots sont invités à assister à la réunion qui aura lieu mercredi 23 courant, à la Bourse du Travail, à sept heures du soir. — Très urgent.

H. LOBERT.

SYNDICAT GENERAL DES OUVRIERES EN CONFECTIONS. — Réunion des déléguées des Maisons, mercredi soir, à six heures et demie, Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis.

Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux — Rapports des Maisons — Questions et Réclamations diverses.

La Secrétaire : Mme BIDAR.

CUIRS ET PEAUX

Section des Ouvriers et Ouvrières en Chaussures. — Tous les ouvriers coupeurs en chaussures, chamareuses, cordonniers-chausseurs, cousu-mains, cloué, monteurs à la main et à la machine, fraiseurs, calonniers, finisseurs, chaussonniers, réparateurs, etc., sont convoqués en assemblée générale, qui aura lieu le mercredi 23 juin, à six heures et demie du soir, au siège, rue du Molinel, 19, Lille.

Ordre du jour : Mesures à prendre en ce qui concerne l'application intégrale du barème des salaires, fixée en Commission mixte le 26 avril 1920. — En raison de l'importance de cette assemblée, tous les ouvriers en chaussures se feront un devoir d'y assister.

Pour la Commission :

Le Secrétaire général.

JEUDI

BATIMENT ET TRAVAUX

Commission exécutive du bâtiment. — Jeudi 24 juin, à 6 heures, assemblée pour tous les secrétaires, trésoriers des sections techniques de Lille, au siège, rue de la Clef.

Ordre du jour très important, présence indispensable pour tous.

AUX OUVRIERS DU GAZ

Jeudi 24 juin, réunion pour tout le personnel du gaz, à 6 h. 30, au siège, rue de la Clef, 32.

Présence pour tous indispensable.

SYNDICAT DU PERSONNEL MUNICIPAL

Jeudi 24 juin, à 18 heures 30, réunion des délégués des sections, (employés de Mairie, travailleurs, pompiers, administrations charitables, octroi), à la Ville de Bruxelles, 19, rue du Molinel.

Ordre du jour très important.

Le secrétaire : E. DEVERNAY.

EMPLOYES

Section Auxiliaires d'Etat. — Toutes les catégories d'employés sont invitées à être représentées le plus largement possible à la réunion qui se tiendra à six heures et quart, au 41 de la rue d'Esquermes.

A l'ordre du jour : Correspondance fédérale — Examen de la situation.

METALLURGIE

Section de Lesquin. — Jeudi 24 juin, à cinq heures du soir, réunion de la Section, chez Coupée.

VENDREDI

BATIMENT ET TRAVAUX

Section des serruriers, tôliers, forgerons en bâtiment. — Vendredi 25 juin, à 6 h. 30, assemblée extraordinaire, salle de la Bourse du Travail rue de Paris.

Ordre du jour très important.

A ROUBAIX

A ROUBAIX

DANS LE BATIMENT

Les ouvriers maçons et aides de Roubaix et environs sont priés d'assister à la réunion corporative qui aura lieu le vendredi 25 courant, à six heures et demie du soir, à la Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort.

Ordre du jour : Question des salaires.

Très important. — La carte confédérale sera exigée à l'entrée.

PARTI SOCIALISTE

Section lilloise. — La commission administrative de la section lilloise se réunira le mercredi 23 juin, à 6 h. 1/2 précises du soir, au siège, 147, rue d'Arras. Président : Saint-Venant Charles. Importantes décisions à prendre.

Le Secrétaire : E. BAILLY.

A LOOS

JEUNESSE SOCIALISTE

La Section de Loos rappelle au public qu'elle organise le vendredi 25 juin, à 19 heures, salle Vermast, un grand concert au profit de sa caisse de propagande.

Pour des raisons matérielles, ce concert annoncé pour le 22 dut être retardé en vue d'une meilleure exécution.

Le programme est publié par voie d'affiches et sera distribué dans la salle.

— Les membres de la Section sont priés d'assister à l'assemblée générale le jeudi 24 courant à 19 heures, au siège, à l'« Avenir », 237, route de Béthune.

Ordre du jour : Mesures à prendre pour le concert — Diffusion de brochures.

Présence indispensable.

Le Secrétaire : E. CARLIER.

GROUPEMENTS D'ACTION SOCIALE

FEDERATION DE LIBRE-PENSEE SOCIALISTE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

AVIS AUX GROUPES

Tous les groupes sont invités à se réunir dans leurs sections respectives pour discuter sur les articles du règlement uniforme des groupes (décision du Congrès), avant le 4 juillet, pour qu'à cette date, tous les délégués viennent avec la décision de leur groupe à la réunion de la Fédération, qui se tiendra 40, rue de Poids, à Lille.

Nous prions les secrétaires de groupes d'envoyer au plus vite les noms et adresses du secrétaire trésorier, délégué, et la liste des membres de leur groupe ; envoyer au secrétariat, 28, rue Saint-Druon, à Saint-Maurice-Lille.

Le secrétaire général,

JACOBS J.-B.